

Paris, le 3 mars 2021

Réforme de l'assurance chômage : c'est toujours non !

La ministre du travail Elisabeth Borne a annoncé le 2 mars que le gouvernement entendait bien mettre en place la scandaleuse contre-réforme de l'assurance chômage en publiant un décret courant mars. Au menu notamment l'entrée en vigueur du calcul du nouveau salaire journalier de référence dès le 1^{er} juillet de cette année. Celui-ci aura pour conséquence de diviser jusqu'à deux les allocations des travailleurs-euses alternant chômage et emploi, régression justifiée par le gouvernement parce que ceux/celles-ci bénéficieraient d'un système d'allocations plus protecteur, ce qui est faux ! Rappelons d'ailleurs que la rupture d'égalité entre allocataires avait justement été censurée par le Conseil d'État en novembre dernier. Pendant ce temps-là le véritable responsable de la précarité à savoir le patronat ne se verra pas taxer sur les contrats courts avant septembre 2022 ! Voilà une curieuse conception de la justice sociale ! Et quel mépris à l'égard des travailleurs-euses dont les activités sont par définition intermittentes et nécessitent une prise en compte spécifique dans le cadre du chômage (spectacle vivant, événementiel, tourisme...) alors qu'ils et elles sont déjà touché-es de plein fouet par la crise actuelle !

D'autre part, pour pouvoir être indemnisé, le gouvernement entend revenir à une durée d'emploi de 6 mois sur une période de 28 mois (alors qu'elle est actuellement de 4 mois travaillés sur une durée de 24 mois depuis le 1^{er} août dernier). Ce sera effectif pour octobre (2021), en fonction en réalité de l'amélioration (ou pas) du « marché » du travail. Le gouvernement rend par ailleurs dégressives à partir du 9^{ème} mois les indemnités allouées aux plus hautes rémunérations à compter du 1^{er} juillet 2021 et prévoit de réduire cette durée en fonction là aussi de l'évolution de l'emploi. Finalement, les effets attendus de ces mesures sont limpides : **faire plusieurs milliards d'euros d'économies sur le dos des chômeurs-euses. Euphémisme pour dire en réalité que plusieurs centaines de milliers de personnes vont être plongées dans la misère...**

Alors que la crise économique voit se multiplier les plans sociaux et que malgré des chiffres officiels en trompe-l'oeil, le chômage et la précarité augmentent de manière alarmante, le gouvernement entend faire payer la crise économique par celles et ceux qui n'en sont pas responsables. Plutôt que protéger les plus fragiles et les plus modestes, il préfère donc préserver les profits du patronat et des intérêts financiers. Ce choix de société mortifère et injuste envers les plus faibles, Solidaires sera toujours là pour le combattre. Comme l'ensemble des organisations syndicales, nous exigeons toujours l'abandon total de cette réforme ! Et des solutions concrètes existent. Solidaires exige des politiques de créations massives de l'emploi, des services publics renforcés et la réduction du temps de travail à 32 h !

Construisons le rapport de force contre le projet de décret qui doit mettre en place ces attaques intolérables contre les droits des chômeurs-euses. **Plusieurs mobilisations sont prévues en mars pour défendre leurs droits, soyez nombreuses et nombreux à y participer !**

Abandon de la réforme ! 100 % des chômeurs-euses indemnisé-es ! Aucune allocation chômage en dessous du SMIC ! Extension du RSA au 18-25 ans ! 32 h de temps de travail ! Interdictions des licenciements pour les entreprises réalisant des profits ! Arrêt des CDD abusifs et passage en CDI soit la norme d'embauche ! Prolongation de toutes les indemnisations pendant la crise sanitaire et année blanche pour les chômeurs-euses à partir de la reprise complète de l'activité !